

Présents : Mmes BRUCHON Josette, MAUBLANC Isabelle, MAZO Maryline, MILLET Christine, RINALDI Nicole.
Mrs, ARBEY Pascal, BRUCHON Christian, COURVOISIER Emmanuel, GARDIEN Aurélien, GRAPPIN Michel, LEBRUN Alain, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, POULOT Philippe, URIET Jean-Luc.
Excusés : Mmes CALLOD Marie-Emilie (procuration donnée à COURVOISIER Emmanuel), LINARES Maryline (procuration donnée à MAZO Maryline), MONGIN-BAUDOIN Dominique, Mr MOUREAUX Pascal.
Nombre de votants : 17
Secrétaire de séance : Mme MAUBLANC Isabelle.

Séance ouverte à 19h et levée à 21h.

1 Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

2 Durées d'amortissements des biens et des subventions

L'amortissement est la constatation de la dépréciation des biens inscrits à l'actif et doit permettre de dégager des ressources destinées à les renouveler. La constatation de l'amortissement est une opération d'ordre budgétaire. Il est demandé au conseil municipal de déterminer les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou catégorie de biens et les durées d'amortissement des subventions.

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Commerce :

- Installation et appareil de chauffage 5 ans
- Agencement et aménagement de bâtiment 10 ans
- Installation électrique et téléphonie 10 ans

Assainissement :

- Mobilier 10 ans
- Matériel informatique 2 ans
- Réseaux d'assainissement 40 ans
- Travaux et agencements 15 ans
- Etudes 10 ans, à l'exclusion des frais d'études non suivis de réalisation 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Bâtiments 20 ans

Commune

- Mobilier 10 ans
- Matériel informatique 2 ans
- Travaux et agencements 15 ans
- Etudes 10 ans, à l'exclusion des frais d'études non suivis de réalisation 5 ans
- Véhicules 5 ans
- Matériel informatique 5 ans
- Plantations 15 ans
- Bâtiments 30 ans

Subventions d'investissement, pour les budgets commerce, assainissement et commune

- 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou des études non réalisées
- 15 ans pour les biens immobiliers ou installations
- 40 ans pour l'infrastructure (réseau assainissement)

3 Subvention

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget prévisionnel 2021 les subventions aux associations suivantes : ADMR 250 €, DON DU SANG 100 €, Valentin HAUY 50 €, SOUVENIR FRANÇAIS 50 €, COOP des Ecoles 150 €, SAPIN DE NOEL 700 €, VOYAGES DECOUVERTES ECOLES 1300 €, voyages collèges (30 x 50 €) 1500 €, FOYER SOCIO EDUCATIF (15 x 10 €) 150 €, BRESSE JURA FOOT (tournoi de Pâques) 200 €, divers 400 €.

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

4 Demande de subventions Vitraux église d'Arlay

Il est proposé au conseil municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la région en complément des autres demandes.

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

5 Rythmes scolaires

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours pour une période de 3 ans. Ce renouvellement a été validé par le conseil d'école.

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

6 Droit de Prémption Urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, chemin de la Frétinée, cadastrée ZC 257 de 13 a 15 ca et 1/10^{ème} de la ZC 267 de 31 a 8 ca, appartenant à Monsieur GODARD Jean-Claude, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, chemin de la Frétinée, cadastrée ZC 258 de 13 a 16 ca et 1/10^{ème} de la ZC 267 de 31 a 8 ca, appartenant à Madame GODARD Laurence, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, chemin de Quintigny « La Murette » cadastrée ZC 254 d'une superficie de 18.595 m² appartenant à Monsieur JULIEN Pierre-Louis, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, rue de Corcelles cadastrée ZL 337 d'une superficie de 1389 m² appartenant à Famille HERBEN, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption.**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, 1 rue de la Grotte, cadastrée ZL 114 d'une superficie de 1389 m² appartenant à la famille BREGAND, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, 1 rue de la Gravière, cadastrée AB 121 d'une superficie de 1227 m² et AB 127 d'une superficie de 508 m² appartenant à la famille JANSER, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, 12 rue des Millières, cadastrée ZL 70 d'une superficie de 1160 m² appartenant à Madame JEANNERET Annelise, **Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de prémption**

Pour → 17
Abstention → 0
Contre → 0

Informations diverses :

- ❖ **Défense Extérieure contre l'incendie** : Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le maire doit mettre à disposition du SDIS les données relatives aux poteaux à incendie installés. La commune n'est pas à jour de ces informations : la commune aura des investissements à faire relatifs à cette obligation.
- ❖ **Terrain Saint Germain** : Le propriétaire de la « chambre d'hôte le lavoir du serein » demande à la mairie s'il est possible d'acquérir une parcelle située à côté de sa propriété et appartenant à la commune.
- ❖ **Logo du département** : Le département change sa signalétique et propose aux communes diverses banderoles, plaques, ...Commande a été faite de plaques pour les bâtiments publics, drapeaux, banderoles, kit oriflamme, et les entrées de village auront un marquage au sol avec le logo.
- ❖ **Bulletin ARLAY.INFO** : les bulletins ont été distribués par les référents de quartiers, à peu près 600 bulletins.
- ❖ **CONSEIL ECOLE** : L'équipe enseignante : 4 enseignantes, 1 titulaire remplaçant, 2 ATSEM, 3 AESH. A ce jour, 89 élèves. Prévisions rentrée 2021 : 86 élèves, avec possibilité d'accueillir 8 enfants de toute petite section. Les projets d'école de 2020-2021 seront certainement reportés en 2021-2022. Compte rendu financier de la coop : 7.700 € sur le compte bancaire (dont la cotisation des familles : 810 €). Divers travaux sont à prévoir dans les salles et dans la cour.
- ❖ **Prochaines commissions**
 - Commission bâtiments MERCREDI 01 FEVRIER 2021
 - Commission fleurissement MERCREDI 03 FEVRIER 2021
 - AF St Germain SAMEDI 23 JANVIER 2021
 - AF ARLAY SAMEDI 30 JANVIER 2021

Prochain conseil municipal le vendredi 19 ou 26 février 2021 à 19 h

Le Maire
Christian BRUCHON

